

**Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical du 11 mars 2026**

Date de Convocation : le 25 février 2026

Date d'affichage : le 12 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 32

Présents : 29

Votants : 29 Soit un total de 71 voix

(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 11 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

**Etaient présents :**

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Frédérick TURNERET (suppléant de Mme Siham TOUAZI), M. Bernard ROZET (suppléant de M. Laurent LINQUETTE), M. Sébastien GUERY (suppléant de M. Olivier FOURCHES), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Guy PARIS, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD, Mme Capucine FAIVRE, M. Gérard LEHARIVELLE (suppléant de M. Bertrand FOUCAULT).

**Absents excusés :**

Mme Siham TOUAZI représentée par M. Frédérick TURNERET

M. Olivier FOURCHES représenté par M. Sébastien GUERY

M. Laurent LINQUETTE représenté par M. Bernard ROZET

M. Bertrand FOUCAULT représenté par M. Gérard LEHARIVELLE

**Absents :**

M. Rachid BOUHOUC

Mme Michèle BARATELLA

M. Xavier LANIO

M. Michel BAJARD a été désigné **secrétaire de séance**.

### **3 - Objet : Affectation du résultat des budgets 2025 du SIARP : Principal, Régie Maitrise d'Œuvre et Régie SPANC**

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des Affaires Budgétaires

Rédacteur : B. LUTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 49 qui permet d'affecter, partiellement ou en totalité, l'excédent de la section d'exploitation, à la section d'investissement.

#### **Budget SIARP :**

Le solde de la section d'investissement présente un excédent de 7 496 816,00 €.

L'excédent d'exploitation pour le budget 2025 s'élève en résultat de clôture à 21 586 904,15 €.

Le montant de Restes à Réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 3 022 997,11 €.

Le montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif de l'année est de 12 700 € décomposé comme suit :

- Revente véhicule CITROEN C3 immatriculé DD-941-KT pour un montant de 500 € avec une VNC à 0,00 €
- Revente véhicule CITROEN C3 immatriculé BD-162-WA pour un montant de 500 € avec une VNC à 0,00 €
- Revente véhicule CITROEN Berlingo immatriculé DV-594-NB pour un montant de 1 700 € avec une VNC à 0,00 €
- Revente véhicule PEUGEOT 2008 immatriculé EH-142-MG pour un montant de 7 000 € avec une VNC à 0,00 €
- Revente véhicule CITROEN Berlingo immatriculé DZ-852-PP pour un montant de 3 000 € avec une VNC à 0,00 €

Aussi, afin de couvrir les dépenses d'investissement du budget 2026 du Syndicat, il convient d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement en réserves complémentaires au compte R 1064 pour un montant de 12 700,00 €. Le reliquat de 21 574 204,15 € resterait en section d'exploitation (002).

#### **Budget Régie Maîtrise d'œuvre :**

L'excédent d'exploitation pour l'exercice 2025 du budget Régie Maîtrise d'Œuvre du SIARP s'élève en résultat de clôture à 0 € et aucune opération n'a été effectuée sur la section d'investissement ;

Il n'y a donc aucune affectation de résultat.

#### **Budget Régie SPANC :**

L'excédent d'exploitation pour le budget 2025 du budget Régie SPANC du SIARP s'élève en résultat de clôture à 1 788 ,03 €.

Aucune opération n'a été effectuée sur la section d'investissement.

Il n'y a aucune affectation de résultat.

## COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2026

Ceci exposé,

**Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AFFECTE partiellement le résultat de la section d'exploitation :

- Au compte 1064 de la section d'investissement du budget du SIARP pour un montant de 12 700,00 €.

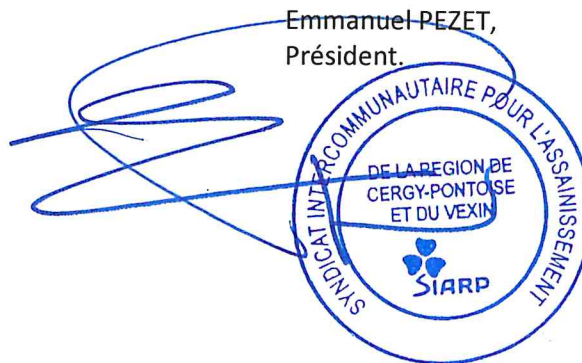
REPORTE à la section d'exploitation au compte R 002 du Budget du Syndicat, le montant de 21 574 204,15 €.

REPORTE à la section d'exploitation au compte R 002 du Budget Régie SPANC, le montant de 1 788,03 €.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Trésor Public et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,  
Président.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*